

**N°18-03-2022/02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du dix mars deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **26** - Stéphane COURPOTIN, Angélique DAVEAU (PAILLARD), Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Nathalie BRUNET, Nicole DELASSAU, Rudy BUARD, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Marie POIRIER, Roselyne RICHARD-BRULE, Alain VERGNOL, Marie-Claude RIGOT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** - Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU, Alain VILETTE par Gilles THIROUARD

Absents : **7** – Thomas BLONSKY, Marc AUBRY, Marc PETAGNA, Catherine CATESSON, Estelle DUEZ, Céline GUILLOCHON, Bertrand DE MONICAULT

Pouvoirs : **11** – Sylvie CHERON à Angélique DAVEAU (PAILLARD), Marie-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT à Claude EPINETTE, Amadys CASTANIER à Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Jean-Pierre HUGUET à Pascale DE SOUANCE, Jannick RIBAUT à Nadine CHAILLOU COCHELIN, Josiane SEIGNEUR à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Jean-Albert BASSOULET à Rudy BUARD, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND à Jean-Claude CHAUMETON

Secrétaire de séance : Rudy BUARD

Vu l'article L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

**LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021**

L'EPCI a investi 858 K€ en 2021 sur son budget principal.

**Il a autofinancé le quart de ses dépenses d'équipement (24,4%)**

Celles-ci ont été subventionnées à hauteur de 52%.

Le FCTVA en a financé le solde.

**Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021.**

La CDC du Perche s'est désendettée de -312K€.

Le stock de dette s'élève à 3 108 K€ au 31 décembre 2021.

L'épargne brute croît de 660K€ sous l'effet conjugué d'une augmentation des recettes de fonctionnement (+375 K€) d'une réduction des dépenses de fonctionnement (-283K€) et des intérêts de la dette.

La diminution du stock de dettes et l'amélioration de l'épargne brute se conjuguent pour **améliorer la capacité de désendettement de l'EPCI qui passe de 6,6 ans en 2020 à 2,6 ans en 2021.**

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2021

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

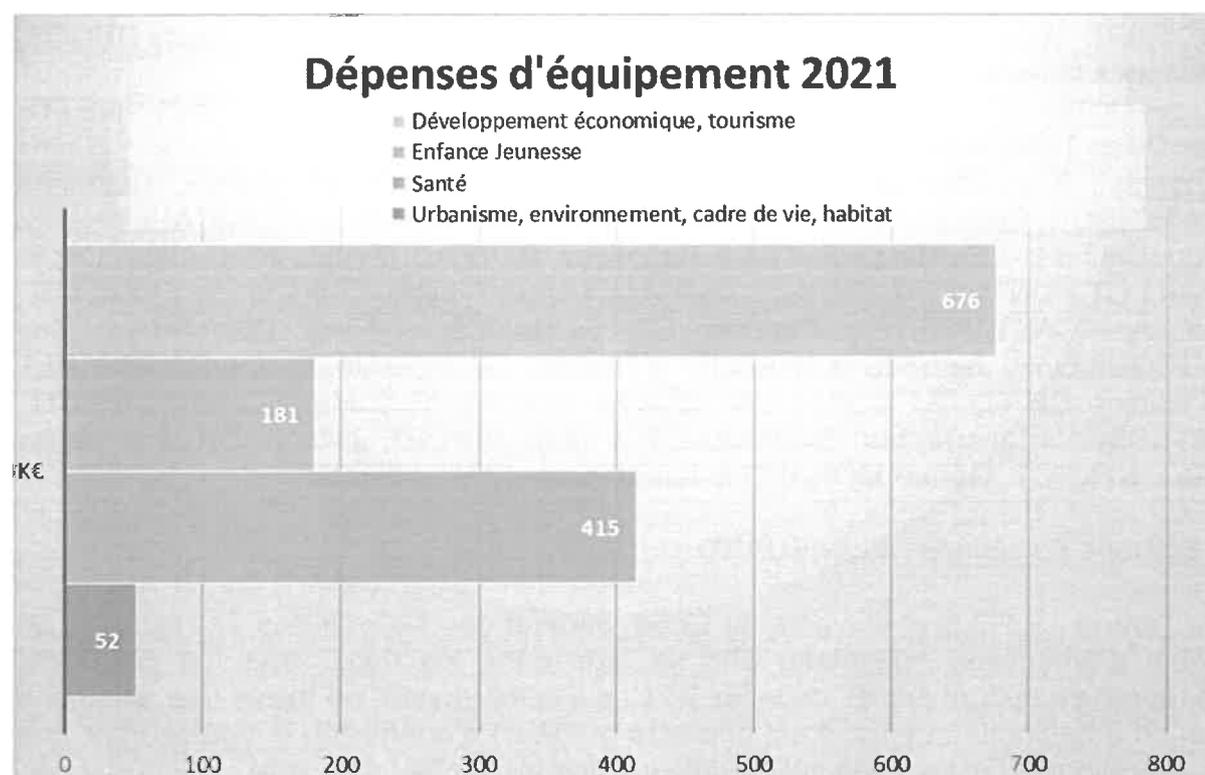
**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 170 602 € en 2021** auxquelles s'ajoutent 457 K€ de solde d'exécution négatif reporté de N-1

**Les dépenses réelles se décomposent ainsi**

- ✓ 312 K€ de remboursement en capital des emprunts
- ✓ 858 K€ de dépenses d'équipement

A ces dépenses d'équipement du budget principal s'ajoutent les dépenses des budgets annexes : la Régie transport pour 144K€ et 567 K€ pour les budgets annexes Immobilier Eco et ZA.

**La structure des investissements communautaires en 2021 est la suivante :**



**Les principales opérations d'équipement en 2021 ont concerné :**

**LA SANTE :**

- la création du **centre d'ophtalmologie** à Nogent-le-Rotrou avec en 2021 quelques travaux et l'acquisition de mobiliers pour un total de 214K€

Le bilan réalisé par le pôle d'ophtalmologie indique que le PAO (Poste Avancé d'Orthoptiste) de Nogent-le-Rotrou est composé d'une orthoptiste, d'une infirmière, de deux secrétaires médicales et d'un médecin 1 à 2 fois par semaine.

**Sur l'année 2021, le cabinet compte près de 12 000 consultations dont 9 000 réalisées par l'orthoptiste par le biais du protocole organisationnel et 3 000 vues par le médecin (réparties sur 82 demi-journées) quand il s'agit de pathologie ou de consultation post opératoire.**

Aujourd'hui, le délai de rendez-vous est de 12 semaines pour une consultation avec l'orthoptiste et 7 semaines avec les médecins.

- La poursuite et la fin des travaux de la **maison de santé d'Authon du Perche** : 210K€

#### **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- l'acquisition du bâtiment de la Messesselle (150K€) et les travaux d'aménagement qui permettent à l'entreprise **Eurowipes** de trouver une solution logistique en attendant la livraison de son extension (**10 000 m2/5,6M d'investissement/embauches : 20 emplois par an sur 4 ans**)
- **La participation financière à la SEM régionale Territoire développement** (211K€) afin que celle-ci porte la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'extension pour l'entreprise Eurowipes qui jouira de cet entrepôt via la conclusion d'un bail commercial d'une durée ferme de 12 ans.
- **la réhabilitation de la toiture de l'entreprise Vallégrain** (76K€) : ces travaux seront entièrement financés par l'entreprise par avenant à son bail de location/vente.
- **Les fonds Perche Ambition et Perche ambition immobilier** : 43K€ ont été consacrés aux dossiers de 17 porteurs de projets du territoire de la CDC du Perche (artisans -commerçants)

#### **LA JEUNESSE :**

- l'acquisition d'un car de transport scolaire (144K€)
- des réhabilitations diverses au gymnase d'Authon du Perche (23K€) : buts hand ; réhabilitations portes coupe-feu et mitigeurs thermostatiques
- l'acquisition de climatiseurs pour le pôle enfance jeunesse (5K€) financés à 40% par la CAF (recette sur budget 2022)

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 139 717€ en 2021 dont

- ✓ 491 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- ✓ 195K€ de FCTVA
- ✓ 451K€ de subventions

#### **Les subventions se répartissent de la manière suivante :**

- 227 K€ de l'Etat dont 170 K€ pour la Santé (63K€ pôle ophtalmologique/107K€ MSP Authon)
- 107 K€ de la Région pour la MSP d'Authon
- 43 K€ du département pour la MSP d'Authon

Soit 71% des subventions pour la politique communautaire en soutien de la Santé

- 73K€ de surtaxe intercommunale eau potable dont 48K€ de participation de la commune de Nogent-le-Rotrou pour les années 2020 et 2021.

### L'ENDETTEMENT AU 31/12/2021

L'encours de la dette au 31/12/2020 s'élève à 3 417 899 €.

La CDC du Perche n'a pas mobilisé d'emprunt en 2021.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 309 991 €.

L'encours de la dette au 31/12/2021 s'élève à 3 107 908 €.

Communauté de Communes du Perche - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE - 390-00 - CA - 2021

#### IV – ANNEXES

#### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
A2.4

#### A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents	(1) Indice zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indice hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (sunne)	Nombre de produits	13	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 107 908,26	0,00	0,00	0,00	0,00
B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/21 après opérations de couverture éventuelles.

### Répartition de la dette selon la charte de bonne conduite Gissler :

La capacité de désendettement de la CDC du Perche s'est améliorée de 6,63 ans en 2020 à 2,64 ans en 2021.

L'amélioration de ce ratio (capital restant dû/épargne brut) repose sur la réduction du stock de dettes, sur la réduction des dépenses de gestion et l'augmentation des recettes de gestion. Ainsi, en un an, l'épargne brute a augmenté de 128%.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2021

**L'épargne de gestion progresse en 2021 de 659 K€ en raison de la diminution des dépenses de gestion (-284K€) et de l'augmentation des recettes de gestion (+375K€) :**

### **DIMINUTION DES DEPENSES DE GESTION : - 284 K€**

- **Les participations aux budgets annexes ont diminué de 509K€ ;** il s'est agi d'assurer l'équilibre des budgets annexes afficher d'excédent.

Les participations sont les suivantes :

- ✓ Régie de transport : 130K€
- ✓ Budget ZA : 255K€
- ✓ Budget immo eco : 465 K€

L'office de tourisme, qui bénéficie d'une subvention annuelle de 175K€, a vu cette participation augmenter de 30K€ en 2021.

- **Les charges de personnel ont augmenté de 208K€ en raison :**

- du recrutement de contractuels et d'intérimaires pour assurer le fonctionnement du **centre de vaccination soit + 78K€**. **Cette charge a été entièrement compensée par l'ARS**

-la mise en place du service Habitat pour l'**Opah-RU et l'opération façades : + 54K€** .Il faut rappeler que **50% des frais de personnels sont pris en charge par l'Anah**.

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU) a été signée en 2021 pour une période de 5 ans sur les communes de Nogent-le-Rotrou et d'Authon du Perche (centre-ville).

Les enjeux de l'opération sont la lutte contre l'habitat indigne et le logement très dégradé (encouragement technique et financier des propriétaires pour la rénovation énergétique par exemple et accompagnement des propriétaires afin d'éviter des situations d'extrême fragilité pour favoriser leur maintien à domicile).

**89 dossiers ont été déposés- 20 sont recevables- 69 ont été accompagnés vers d'autres dispositifs**. Aujourd'hui 12 dossiers sont en cours de montage/ 6K€ d'aides ont été engagées en 2021 par la CDC et 27K€ d'aides ont été engagées par l'ANAH : ces prestations sont suivies en section d'investissement et sont programmées dans le cadre d'une autorisation de programme.

**La CDC a engagé 33K€ d'aides en 2021 sur l'opération façades.**

- **l'augmentation de l'activité du centre de loisirs** après une année 2020 fortement impactée par la crise du covid couplée aux protocoles à respecter afin d'éviter les brassages d'enfants ont **eu pour conséquence l'augmentation des frais de personnels d'animation dans l'ensemble de nos structures (+131K€)**.

On relève une hausse des fréquentations le mercredi par rapport à 2019. Ainsi, les mercredis à Souancé au Perche, par exemple, ont totalisé 13 801 Heures facturées aux familles contre 3312 heures en 2019.

Le dynamisme retrouvé de l'accueil de loisirs passe aussi par **l'accueil de loisirs adolescents qui a pris ses quartiers au Pôle enfance jeunesse (PEJ) de Nogent cette année**. On y organise un accueil de loisirs après le collège jusque 18h30 chaque soir. Les jeunes qui préfèrent s'inscrire à l'aide aux devoirs peuvent être accompagnés par l'EVS (service municipal) dans une autre salle, au sein de la même structure. Pendant les petites vacances scolaires, les adolescents d'Authon du Perche rejoignent chaque jour le centre nogentais. En moyenne, sur ces périodes, 24 jeunes sont accueillis chaque jour.

Cet été, 22 adolescents en moyenne ont été accueillis à Nogent-le-Rotrou ; l'espace jeunes d'Authon du Perche a fonctionné en juillet.

Le point information jeunesse, installé également depuis un an au PEJ a obtenu sa labellisation CAF. Des permanences ont été redéployées au collège d'Authon du Perche, au lycée Rémy Belleau et au lycée Nermont.

**Ce regroupement de services au sein du PEJ a permis à la CDC d'économiser 6 600 € de loyer annuel versé pour le Bij rue Saint Hilaire et de percevoir 7 200 € de loyer annuel de la part de la commune de Nogent-le-Rotrou ce qui en valeur nette représente une économie globale de 13 800 € annuels soit 2,2 % de ses charges à caractère général**

- **55K€** d'économies de gestion ont été effectuées sur le poste de direction en 2021, non remplacé en totalité.

**structure des effectifs au 21 décembre 2021 :**

		Catégories								
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
		Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	Nombre	E.T.P.
Titulaires		2	2	15.28	4.28	17.05	12.05		34.33	18.33
Non Titulaires		0	0	2	1.17	6.16	6.16		8.16	7.33
Non permanents	Contractuels	0	0 0	0	0	5	5		5	5
	Apprentis								1	1
	Adulte relai								0	0
	Perte Emploi								0	0
	Personnel de l'Etat								0	0
		2	2	15.28	5.45	23.21	23.21	0	48.49	31.66

**Répartition des dépenses de personnel par catégorie de rémunération en 2021**

	Traitement de base	N.B.I	Heures Supplémentaires et complémentaires	R.I. + P.F.A. + Congés payés	Avantages en nature (nourriture)	S.F.T.	Charges patronales
Permanents							
Titulaires	399094.30	3884.68	21811.82	73712.13	0	2898.12	190035.75
Non Titulaires	152414.63	843.48	9203.82	23057.48	0	624.13	77072.07
Contractuels	96730.09		12298.35	10829.01	0	1398.80	50703.31
Apprentis							
Adulte relai							
Perte Emploi							
Personnel disposition	33609.30						

### **Concernant la durée effective du travail :**

Une année est constituée de 365 jours.

Le nombre de jours non travaillés est de 137 jours.

- Repos hebdomadaires : 104 jours (52\*2)
- Congés : 25 jours (5\*5)
- Jours fériés : 8 jours (forfait)

Reste : 365-137 = 228 jours travaillés

Soit : 228 jours \* 7 heures = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures

- Journée de solidarité = 7 heures
- TOTAL = 1 607 heures

### **• Les charges à caractère général ont augmenté de 62 K€**

Si 30K€ sont directement imputables au fonctionnement courant du centre de vaccination, l'augmentation est aussi essentiellement due aux dépenses d'énergie des accueils de loisirs qui, contrairement à 2020, ont fonctionné toute l'année.

### **AUGMENTATION DES RECETTES DE GESTION : +375K€**

- **Le produit des services augmente de 256 K€** : il s'agit pour l'essentiel du **remboursement de l'ARS de 155K€** pour les dépenses du centre de vaccination (78 + 30 comme vus précédemment et + 47 de charges à reverser en 2022 à la commune de Nogent le Rotrou pour le chauffage de Pierre Mendès France et déjà perçus en remboursement ARS- délibération à voter) et de l'augmentation de la **participation des familles à l'accueil de loisirs : + 60K€.**

**La location de matériels au pôle ophtalmologique représente une recette nouvelle de 24 K€.**

- **Le produit des loyers augmente de +41K€** grâce au loyer du pôle ophtalmologique, de la MSP d'Authon du Perche et de l'augmentation des loyers perçus pour la MSP de Nogent le Rotrou.
- **Le produit des impôts et taxes diminue de 594 K€ quand, dans le même temps, les dotations augmentent de + 678 K€** (dont les dotations de compensation de fiscalité : +623K€).

L'année 2021 a été marquée par des réductions de bases fiscales et par une recomposition de la structure des finances des EPCI à fiscalité propre :

#### **➤ LE PLAN DE RELANCE – TAXES FONCIERES ET CFE**

Le plan de relance du gouvernement, pour 2021, destiné à contrer les impacts négatifs du covid a consisté à diminuer de 50 % la base fiscale des locaux évalués selon la méthode comptable, locaux dits industriels au sens fiscal : ces valeurs locatives servent de bases au calcul de la Taxe foncière et de la CFE. **Celle-ci a diminué de -516K€ en 2021. La recette de foncier bâti a diminué quant à elle de -38K€.**

Cette diminution de recettes est compensée par l'État par des dotations de compensation de fiscalité. Cette compensation fonctionne de la manière suivante : si une entreprise industrielle au sens fiscal s'installe sur le ressort de la CDC en 2022, alors l'abattement dont elle bénéficiera sera compensé.

A contrario, si une entreprise ferme, alors, il n'y aura plus de compensation pour cette dernière.

➤ **LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES :**

Concernant la TH, le pouvoir de taux est gelé jusqu'en 2022 pour les collectivités suite à la nationalisation de la TH sur les résidences principales. Afin de compenser cette perte de recette fiscale, les EPCI à fiscalité propre perçoivent depuis **2021 une fraction nationale de TVA soit 539K€** pour la CDC du Perche (sur 587K€ de TH perçue en 2020 RP+RS et 86 K€ perçus en 2021 sur RS).

Ce pouvoir sera retrouvé en 2023 concernant la TH sur les résidences secondaires.

**L'épargne brute s'améliore en 2021 de 660K€** en raison de l'amélioration de l'épargne nette et de la diminution des intérêts d'emprunt

Ramené au capital restant dû et en l'absence d'emprunt nouveau en 2021, la capacité de désendettement s'améliore et passe de 6,63 à 2,64 ans.

**L'épargne nette** est l'épargne disponible pour participer à l'autofinancement des dépenses d'investissement une fois l'annuité en capital de la dette remboursée : elle **croît de 612 K€ et s'élève à 863K€ soit l'équivalent des dépenses d'équipement 2021.**

Les dépenses d'équipement étant par ailleurs financées par des subventions et du FCTVA, le besoin de financement des investissements s'élève à 209K€ en 2021.

Ainsi, l'épargne nette a contribué à financer ces investissements et à augmenter le fonds de roulement de 653 K€ portant le résultat de clôture à 1 379 K€ au 31 décembre 2021.

**Ce fonds de roulement permettra de financer les investissements programmés pour 2022**

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL ASSOMBRI PAR LA CRISE DU CORONAVIRUS ET RENDU INCERTAIN PAR LE CONFLIT A L'EST DE L'EUROPE

« A peine sortie de la plus grave récession enregistrée depuis la seconde guerre mondiale à cause de la pandémie de Covid-19, l'économie française se prépare à affronter un **nouveau choc majeur**. La guerre en Ukraine provoque une **flambée des prix des matières premières** qui va venir alimenter des poussées inflationnistes déjà présentes et rogner le pouvoir d'achat des ménages. **Le conflit enrave la chaîne logistique** et plonge le monde dans un degré d'incertitude rarement atteint. L'hypothèse d'une croissance de 3,6 % pour 2022, formulée en janvier par l'Insee, semble désormais caduque. Rexecode estime, à ce jour, que **la guerre en Ukraine coûtera entre 0,7 et un 1 point de PIB à l'économie française.** » (source : Le Monde-6 mars 2022)

« **Croissance en baisse, inflation en hausse** : la plupart des économistes ont commencé à réduire leurs prévisions de croissance et relever celles de l'inflation. « La flambée des prix des matières premières et l'aversion accrue au risque provoquée par la guerre russo-ukrainienne impliquent un **choc stagflationniste** pour l'économie mondiale, relèvent les spécialistes de Barclays. Nous avons revu nos prévisions à la baisse pour la croissance mondiale (-0,9 point pour 2022 à 3,4%) et en hausse pour l'inflation (+0,9 point à 5,5%). (Source : L'Agefi 8/3/2022)

« **La BCE s'apprêtait à relever son taux d'intérêt pour juguler l'inflation, mais la guerre en Ukraine change la donne.** Sous peine d'étouffer un rebond économique fragile après deux ans de pandémie, la voilà contrainte de maintenir son soutien à l'économie. » selon Le Monde le 7 mars 2022

### LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

Pour préparer le budget 2022, il est nécessaire de prendre en considération les dispositions de la loi de finances 2022 concernant les collectivités territoriales :

- **Modification du calcul des critères utilisés pour le FPIC** dans le prolongement des modifications intervenues en 2021 dans le panier de ressources des collectivités territoriales avec la suppression de la TH et l'allègement des impôts économiques en faveur des industriels : comptent désormais dans le calcul du potentiel financier agrégé (PFIA) la TH sur les résidences secondaires et les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité. Le calcul de l'effort fiscal agrégé (EFA) ne prend plus en compte la TEOM et intègre la TH sur les résidences secondaires. Aucune simulation n'a été produite par l'administration fiscale pour 2022 : **le CGi prévoit un mécanisme de correction afin de lisser la variation de ces du PFIA et de l'EFA.**
- Compensation intégrale par l'Etat aux communes et EPCI pendant 10 ans de l'exonération de TFPB dont bénéficie la production de logements sociaux pendant 25 ans, pour tous les logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.
- **Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à FPU** : la taxe d'aménagement est perçue, au sein de la CDC du Perche par les communes membres. Le reversement à l'EPCI jusqu'à aujourd'hui était

facultatif. L'article 109 de la LFi prévoit que le produit de la taxe soit partagé au prorata des dépenses constatées de chacun, commune et intercommunalité. Une délibération de chaque commune doit prévoir les conditions de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'EPCI. Il s'agit de repenser, sur le territoire, la répartition de la TA perçue par les communes disposant d'une ZAE, les charges d'équipement sur ces zones étant partagées avec la CDC du Perche : aménagements de voirie essentiellement.

- **Compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales par une fraction de TVA** : à compter de 2022, la compensation de TVA des EPCI est indexée sur l'évolution de la TVA nationale. En 2023, une fois le montant de TVA national définitivement connu, la loi prévoit un mécanisme de correction afin de prélever le trop-perçu si la TVA a été plus faible que les estimations ou de reversement dans le cas inverse.
- **Dotations d'intercommunalité 2022** : le comité des finances locales (CFL) du 8 février 2022 a laissé inchangée la hausse - programmée par la loi (réforme de 2019) - de la **dotations d'intercommunalité** (+30 millions d'euros) (financée par un prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes). **Les dotations ne sont pas encore parues pour 2022.** Il convient d'être prudent sur l'évaluation de cette dotation dont les critères de calcul fondés sur des indicateurs financiers et fiscaux en évolution depuis la suppression de la THRP et la suppression d'une partie des impositions des établissements industriels.
- Par ailleurs, codifiée par le CGI et non plus revalorisées en loi de finances, **les bases d'imposition sur lesquelles sont calculées la Taxe foncière bâtie et non bâtie, la CFE**, après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, augmenteront en 2022 de **+3,4%** à cause de l'inflation (cette revalorisation étant fondée sur l'indice des prix à la consommation de N-2 et N-1).

Les bases fiscales n'ayant pas encore été communiquées, cette hausse serait de l'ordre de **+79K€** pour la CDC du Perche.

Cette revalorisation concernera aussi la TH sur les résidences secondaires

**DES EFFORTS DE GESTION NECESSAIRES POUR PERMETTRE DE REALISER  
UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS EN 2022  
PRUDENCE SUR L'EVALUATION DES RECETTES DE GESTION : - 237K€**

Le budget de l'intercommunalité pour 2022 est prudent sur l'évaluation de ses recettes de gestion en prévoyant une diminution de 237K€ :

	CA 2020	CA2021	BP2022	Variation 2022/2021
<b>Recettes de gestion</b>	<b>10 352 905</b>	<b>10 728 139</b>	<b>10 490 779</b>	<b>-237 360</b>
<b>Produit des services (R70)</b>	<b>191 784</b>	<b>447 488</b>	<b>400 200</b>	<b>-47 288</b>
<b>Impôts et taxes (R73)</b>	<b>7 698 475</b>	<b>7 104 506</b>	<b>7 086 938</b>	<b>-17 568</b>
Total fiscalité directe (avec pouvoir de taux)	3 537 973	2 342 494	2 422 139	<b>79 645</b>
dont CFE	2 313 636	1 797 401	1 858 513	<b>61 112</b>
TASCOM + IFER	504 424	502 181	500 000	<b>-2 181</b>
FPIC	60 724	130 552	100 000	<b>-30 552</b>
TEOM	2 121 367	2 132 800	2 132 769	<b>-31</b>
Fraction de TVA	0	539 847	539 000	<b>-847</b>
<b>Dotations et Participations (R74)</b>	<b>2 399 359</b>	<b>3 077 739</b>	<b>2 901 041</b>	<b>-176 698</b>
dont Dotation globale de fonctionnement (R741)	368 535	348 172	340 000	<b>-8 172</b>
dont dotation de compensation part salaire (741)	1 605 691	1 574 068	1 544 161	<b>-29 907</b>
dont compensation CET/FB/FNB/TH(R748)	35 870	659 381	655 000	<b>-4 381</b>
<b>Autres produits de gestion courante (R75)</b>	<b>53 028</b>	<b>94 741</b>	<b>101 000</b>	<b>6 259</b>
<b>Atténuation de charges (013)</b>	<b>10 259</b>	<b>3 664</b>	<b>1 600</b>	<b>-2 064</b>

Le centre de vaccination a récemment fermé ses portes. Néanmoins, le budget intègre au chapitre 70 par prudence des recettes d'ARS, équivalentes aux dépenses liées à une éventuelle réouverture. Celles-ci sont réduites de moitié par rapport à 2021 (73K€ au lieu des 155K€ de 2021) (hormis un reste à payer de 25K€ intégré en recettes en 2021).

Le chapitre 70 intègre une recette de mise à disposition des personnels transférés de la commune de Nogent-le-Rotrou et mis à disposition des syndicats intercommunaux pour une faible part de leur temps de travail (voir infra) soit **28K€** estimés

**Les impôts et taxes intègrent l'évolution des bases fiscales (+79K€). Il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition en 2022.**

Le FPIC est inscrit en diminution. Pour rappel, la notification FPIC est transmise aux collectivités dans le courant de l'été.

La dotation d'intercommunalité et la compensation part salaire intègrent une baisse, la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 n'ayant pas impacté favorablement ces dotations les années précédentes.

Les compensations d'exonération de fiscalité sont maintenues.

La participation du département pour compenser la reprise de l'encours de dette des ouvrages de lutte contre les inondations s'est achevée fin 2021 soit une perte de recette de **-106K€**.

Les autres produits de gestion courante évoluent favorablement grâce aux locations des équipements de santé : **la MSP de Nogent-le-Rotrou s'apprête à accueillir un nouveau médecin généraliste en septembre. La MSP d'Authon du Perche accueille depuis janvier un chirurgien orthopédiste.**

## DES DEPENSES DE GESTION IMPACTEES PAR L'INFLATION

	CA 2020	CA2021	BP2022	Variation 2022/2021
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>9 799 130</b>	<b>9 515 491</b>	<b>10 176 043</b>	<b>660 552</b>
<b>Dépenses de personnel (D012)</b>	<b>1 082 599</b>	<b>1 290 422</b>	<b>2 100 000</b>	<b>809 578</b>
<b>Charges à caractère général (D011)</b>	<b>548 338</b>	<b>610 335</b>	<b>757 750</b>	<b>147 415</b>
dont énergie, élec. & carb. (606.12-22)	88 085	112 258	156 800	44 542
dont entretien (6152+6155)	3 036	12 898	40 000	27 102
dont maintenance (6156)	67 090	20 469	20 000	-469
dont fournitures (6063)	28 276	26 523	27 000	477
<b>Atténuation produits (D014)</b>	<b>6 307 283</b>	<b>6 311 249</b>	<b>5 720 347</b>	<b>-590 902</b>
Dont rembt au Sictom	2 122 970	2 132 769	2 132 769	0
dont fpic	136 397	139 437	150 000	10 563
Dont attributions de compensations	3 984 108	3 932 578	3 330 578	-602 000
<b>Autres charges courantes (D65)</b>	<b>1 860 910</b>	<b>1 303 485</b>	<b>1 597 946</b>	<b>294 461</b>
Contingents et Participations (D655)	143 667	148 293	150 000	1 707
Subventions de fonctionnement (D657)	1 632 742	1 059 605	1 352 746	293 141
dont virement aux budgets annexes	1 359 600	850 000	1 140 246	290 246
dont subventions de fonctionnement	4 500	5 000	12 500	7 500

### Les charges à caractère générales impactées par l'inflation :

L'incertitude pèse sur l'évolution des prix des énergies (voir supra). Il est intégré une augmentation de 40% du prix payé pour l'électricité et le gaz.

Cette augmentation de 40% est également répercutée sur le carburant pour le transport scolaire (Régie de transport) : +18K€. Le prix des réparations pourrait aussi augmenter (fournitures de pièces) : +21K€.

Il est prévu une augmentation des dépenses d'entretien – maintenance au compte 615 , sur le budget principal (+27K€) mais aussi sur le budget ZA (+35K€) afin d'assurer les réparations dans les bâtiments , les entretiens d'espaces verts , les curages de réseaux , la lutte contre les nuisibles sur les espaces extérieurs liés aux bâtiments CDC et dans les zones d'activité.

Les dépenses de fonctionnement courant du PEJ augmentent pour l'accueil de loisirs : +45 K€ : un diagnostic devra être réalisé pour le renouvellement de la Convention territoriale de Services aux familles (30K€ avec un accompagnement de la CAF de 7500€).

**Une formation BAFA** sera organisée à destination des jeunes du territoire (12 stagiaires possibles), probablement à cheval sur 2022 et 2023. Le coût pour la CDC s'élève à 8000€ (prestation de service de formation essentiellement ; logistique) compensé par les économies sur les frais de personnels l'été puisque les stagiaires seront en poste pour leur stage au sein de la structure pour valider le BAFA. Le coût de la formation pour les stagiaires serait réduit de moitié (241 € d'aide de la CAF sur 450€ de coût stagiaire payé par sa rémunération lors du stage d'été). Ce stage vise à réduire les difficultés de recrutement d'animateurs au centre de loisirs de la CDC.

### Les charges de personnels (+ 809 K€) qui se justifient par :

- le recrutement d'un **manager du commerce** sur 10 mois soit + 33K€ en 2022 (compensé par la recette de la Banque des territoires : 40 K€ répartis sur 2021 et 2022)

Les objectifs 2022 fixés au Manager du commerce permettront d'apporter une véritable visibilité au guichet unique que doit constituer, pour les commerçants et artisans du territoire l'Office de Tourisme et du Commerce. L'OTC délivrera les informations utiles aux nouveaux porteurs de projets sur les aides à l'installation et/ou le développement des commerces (via le Perche Ambition notamment), sur les modalités administratives préalables à l'ouverture d'un commerce.

Il doit être à l'écoute du marché afin de faciliter les prises de contacts, les transmissions d'information en lien avec la CMA, afin d'agir sur l'organisation du commerce et participer à la réduction des locaux vacants.

Le Manager contribuera à initier des animations commerciales via notamment le dispositif des chèques cadeaux en lien avec l'association des Vitrines de France.

- Le recrutement d'un animateur **Campus connecté** (mise à disposition d'un agent de la commune de Nogent-le-Rotrou) : **+ 25K€** en 2022. Cette prestation est **prise en charge à 80% par les fonds européens leader** pendant les 9 mois de l'expérimentation. La demande de labellisation est en cours et permettra d'ajuster le plan de financement de l'opération pour la suite du projet.
- La réduction de la dépense pour le centre de vaccination : **- 38K€**
- Un reste à payer 2021 de **25K€** pour une mise à disposition par la commune de Nogent le Rotrou de personnels ville dans le cadre des mises à disposition (restauration accueil de loisirs)
- **32 K€** sont réservés au Glissement vieillesse technicité.
- La mise en place du **Service Commun Mutualisé** porté par la CDC : **+55K€** de coût net sur une année pleine

En 2021, la structure des emplois de la CDC telle qu'elle apparaît ci-dessus, alors que les compétences de cet EPCI ont cru depuis 2017, laisse apparaître la nécessité de favoriser les synergies avec Nogent-le-Rotrou, la ville centre, qui par ailleurs est alors en cours de renforcement de son personnel (recrutement d'un ingénieur en informatique ; recrutement d'un DGA finances-Ressources humaines). La volonté est de renforcer la qualité juridique, financière et technique des dossiers suivis par les deux collectivités. La sécurisation des données informatiques est aujourd'hui un enjeu fort pour nos structures. Les réglementations se complexifient en ressources humaines notamment avec la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction Publique par exemple. C'est aussi le cas de la réglementation sur les achats publics.

Le Service commun mutualisé (SCM) ainsi créé est juridiquement porté par la CDC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**L'impact sur le chapitre des dépenses de personnels est le suivant :**

	<b>Evaluation en année pleine</b>
Transfert de 12 agents et recrutement de la DGA	755 K€
Coût du personnel CDC affecté au service commun	145 K€
<b>Coût total sur une année</b>	<b>755 + 145 = 900 K€</b>
Prise en charge par Nogent-le-Rotrou : 0,5 ETP hors SCM (pour Mád syndicats intercommunaux)	28 K€
Prise en charge par Nogent-le-Rotrou selon la clef de répartition de la convention SCM : 69% du reste à charge	$(900 - 28) * 69\% = 602 \text{ K€}$
<b>Coût total Nogent-le-Rotrou</b>	<b>602 K€ + 28 K€ = 630 K€</b>
<b>Prise en charge par la CDC selon la clef de répartition de la convention SCM : 31% du reste à charge</b>	<b><math>(900 - 28) * 31\% = 270 \text{ K€}</math></b>

L'impact, sur le chapitre 012 des dépenses de personnels, s'élève donc en 2022 à **+732K€** par rapport à 2021 : 755 K€ de personnels transférés auquel on retranche la rémunération d'un agent ayant muté en cours d'année 2021 (-23K€ pour 4 mois).

Si on compare le coût du SCM supporté par la CDC en année pleine (déduction faite du coût supporté par Nogent-le-Rotrou) soit **270 K€ annuels**

Au coût du service avant restructuration (3 ETP aujourd'hui membres du SCM + un ETP ayant quitté la CDC) **soit 215 K€**,

Le coût du service varie de **+ 55K€ annuels**.

Ainsi, les efforts de réorganisation et de gestion demandés par la mise en place du service commun mutualisé permet à la CDC de se doter d'une ingénierie complète, administrative et technique, au prix moyen d'un ETP de catégorie B+/A.

Les 602 K€ de SCM pris en charge par Nogent-le-Rotrou sont retranchés de son attribution de compensation. Le chapitre 14/Atténuations de produits prend en compte cette réduction.

Les 28K€ de personnels transférés de Nogent le Rotrou à la CDC et affectés aux syndicats intercommunaux représentent une recette de mise à disposition au chapitre 70.

### **La participation aux budgets annexes : +290K€**

Il s'agit au BP de couvrir le remboursement du capital de la dette par des ressources propres. Sur la régie de transport, il s'agit de couvrir les charges de fonctionnement supplémentaires (carburants et réparations).

Les participations seront ajustées en fin d'année en fonction des besoins réels.

Les investissements sur les budgets annexes sont pris en charge :

- par les ressources propres de la régie de transport : acquisition d'un car
- par un emprunt nouveau sur le budget Immo Eco (128K€) et sur le budget ZA (73K€)

## **LES INVESTISSEMENTS 2022**

**Les dépenses d'investissements sur le budget principal de la CDC d'un montant de 2 millions d'euros TTC** sont, grâce au fonds de roulement abondé en 2021 et à l'épargne nette dégagée en 2022, **autofinancées en totalité**.

**La CDC ne mobilisera aucun emprunt sur son budget principal en 2022. Elle se désendettera de - 305K€.** L'encours de dette passera de 3 107 K€ en 2021 à 2 803 K€ en 2022.

La capacité de désendettement passera de manière prévisionnelle de 2,64 ans en 2021 à 7,96 ans en 2022 en raison de la réduction de son épargne brute. Il faut rappeler que ce ratio est calculé de manière prévisionnel et que ni les bases fiscales ni les dotations ne sont connues à ce jour. Celles-ci ont été évaluées avec prudence dans le cadre de ce rapport d'orientation budgétaire.

**Le dynamisme de la collectivité passe par la réalisation d'investissements dits structurants, permettant aux habitants de trouver de l'emploi et des services de qualité. Ces investissements de la CDC du Perche en 2022**

- Soutiennent le développement économique : **906 K€** (budgets consolidés) en 2022 soit **32%** des dépenses d'investissement consolidées (hors dette)
- Permettent le développement des services publics de Santé : **865 K€** en 2022 soit **30%** des dépenses d'investissement consolidées (hors dette)
- Permettent de compléter l'offre de services aux familles
- Permettent d'améliorer le cadre de vie : **538 K€**

**Ces investissements sont le moteur de dynamiques fiscales incontestables à l'image de l'entreprise BBraun, dont l'extension génère annuellement 80 800 € de recettes** fiscales et de compensations d'exonération fiscales pour la commune de

Nogent le Rotrou et pour la CDC du Perche. Cette dernière percevra en 2022 : 800 € de taxe foncière/ 22 000 € de CFE et 22 800€ d'allocations compensatrices soit 45 600 €.

### **LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Le projet de développement de la ZA de Luigny** se concrétise par l'acquisition effective de terrains du conseil départemental (50K€ sur le budget ZA). L'aménagement de stationnements proches de l'entreprise CMS High Tech et la réhabilitation de pompes de refoulement permettent d'entretenir la ZA afin de la rendre attractive.

Une étude sera également menée en 2022 afin de pouvoir **réduire la zone d'inconstructibilité** de part et d'autre de la départementale de 75 à 35 mètres. Ceci permettra à l'entreprise CMS HIGH TECH de construire son extension.

**Les aides aux commerçants et artisans sont accrues dans le cadre de Perche Ambition (46K€) et Perche ambition immobilier (20K€) contre 43K€ attribués en 2021.**

**Les subventions à l'immobilier industriel, pour un montant total de 252 K€,** seront versées en 2022. Celles-ci ont été attribuées dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire dont l'avenant a été présenté lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Rappelons que ces subventions, votées par le conseil communautaire de décembre dernier la CDC, que la Région pourra abonder permettront :

#### **➤ A l'entreprise DORIER PLAST à Luigny**

De construire un nouveau bâtiment de 1000 mètres carrés et de réorganiser se la chaîne de production.

Embauches prévues : 4 à 6 salariés sur trois ans (opérateurs-régleurs) à Luigny

Coût du projet : 874 000 euros HT

Subvention attribuée : 87 000 €

#### **➤ A l'entreprise CMS HIGH TECH à LUIGNY**

De construire un nouveau bâtiment pour développer les activités de broyage et stockage sur un terrain dans le prolongement du site actuel.

Embauches prévues : 2 à 5 sur 3 ans à Luigny

Coût du projet : 1 200 600€ HT

Subvention attribuée : 120 000 €

#### **➤ A l'entreprise SODITEN-ZA à LUIGNY**

de construire un nouveau bâtiment

Embauches prévues : 14 emplois à Luigny

Coût du projet : 456 616 € HT

Subvention proposée : 45 000 €

**Les investissements de ces entreprises garantissent une dynamique fiscale à venir pour la Cdc du Perche.**

**La SEM Régionale Territoire Développement : bras armé des investisseurs industriels sur le territoire :** le solde du versement de la participation de la CDC du Perche à la SEM Territoire Développement est prévu au budget Immo Eco pour 215K€.

**Le fonds de concours aux communes :** un solde de 81 755,39€ reste à verser en 2022. Il s'agit de compenser les communes ayant été à l'origine du syndicat du PAPE (parc d'activité du perche eurélien).

Les soldes par commune sont les suivants :

Communes	Enveloppe globale	Ordonnancé en 2020	Ordonnancé en 2021	Solde au BP 2022
Argenvilliers	30 782	0	20 798.93	9 983.07
Authon du Perche	86 045	0	40 186.93	45 858.07
Beaumont les Autels	45 759	0	38 198.57	7 560.43
Béthonvilliers	12 352	0	6 185.18	6166.82
Les Etilleux	15 008	0	15 008	0
Miermaigne	23 585	0	23 585	0
St Bomer	12 187	0	0	12187
TOTAL	225 718	0	143 962.61	81 755.39

## LA SANTE

**La maison de santé située à Nogent-le-Rotrou** nécessite des travaux complémentaires afin de renforcer l'isolation du bâti, changer la chaudière qui tombe très régulièrement en panne et réduire sa consommation d'énergie, poser une climatisation afin de renforcer le confort des médecins et de la patientèle les jours de fortes chaleurs. Une enveloppe prévisionnelle de **452 K€** est prévue suite au rapport diagnostic du cabinet d'études mandaté en 2021 par la CDC pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération.

**Le pôle d'ophtalmologie**, dont on a vu qu'il était très fréquenté par la patientèle du territoire, sera complété par la création, dans une salle d'examen, d'une salle d'IVT à la demande des médecins (**18K€**)

Ceux-ci expriment ainsi leur besoin :

« En ce qui concerne la chirurgie cataracte, 367 actes ont été réalisés en 2021 dont 62

IVT (Injections Intra-Vitréennes). Les délais de chirurgie sont d'environ 4 mois aujourd'hui.

Les Ivt sont réalisées sur des plages de blocs cataracte, ce qui engendre un allongement des délais pour cette dernière pathologie.

**L'intérêt de faire les IVT au cabinet permettrait de diminuer les délais de chirurgie cataracte mais aussi de faire les examens de contrôle liés aux IVT sans faire revenir les patients. »**

**Le Pôle de santé des Gauchetières** : le Maître d'œuvre est au travail avec l'ensemble des partenaires pour faire avancer le projet qui est en phase d'avant-projet définitif.

Il réunira les infirmiers de la rue Bretonnerie et les médecins salariés de la Région.

**Sa construction sera financée à 80% par les fonds FEDER** dont la Région Centre est l'autorité de gestion.

Un plan de financement global intégrant ces fonds européens et une programmation pluriannuelle (2022/2023) seront établis pour le vote du budget sur la base du projet chiffré en phase APD par le maître d'œuvre.

Le pharmacien du centre commercial des Gauchetières a intégré le groupe de travail. Il deviendra le propriétaire de la pharmacie qui sera construite et qui lui sera vendue au prix des travaux réalisés par la CDC du Perche.

L'année 2022 sera aussi consacrée à l'établissement de l'acte notarié fixant les obligations du pharmacien vis-à-vis de la CDC pour le rachat du bâtiment ainsi qu'à la division parcellaire et à la cession du terrain de la commune à la CDC.

## **LE SERVICE AUX FAMILLES : LES PROJETS POUR L'ENFANCE-JEUNESSE**

Le service de transports scolaires se verra doté d'un nouveau car dont l'acquisition est prévue en 2022 sur le budget de la régie de transport (**140 à 160 K€**)

La commune d'Authon du Perche, qui met son école à la disposition de la CDC pour l'accueil de loisirs, se verra attribuer une dotation de **35 K€** pour la réalisation des travaux de réhabilitation de son école.

Les locaux du Pôle enfance jeunesse nécessitent quelques travaux pour l'accueil des adolescents (construction d'une terrasse :**35K€**) mais aussi pour lutter contre les chaleurs excessives en été : des climatiseurs portables ont été achetés en 2021 et un brumisateur installé dans la cour. Des films de protection solaire seront installés sur les vitres exposées plein sud (**12K€**).

## **L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE**

Les crédits de paiement pour **l'opération façade sont ouverts pour 74K€** et ceux pour **l'OPAH-RU pour 132 K€**. Ainsi, ces programmes peuvent se développer dans les communes de Nogent le Rotrou et d'Authon du Perche dans le cadre des ORT des opérations Action Cœur de Ville et Petite ville de demain.

Le PLUI devrait être approuvé début 2023 après la finalisation des études et de l'enquête publique (**119K€**).

L'aire d'accueil des gens du voyage nécessite des travaux de réhabilitation de la chaussée et d'isolation des blocs sanitaires (35K€). Une demande de prise en charge sera faite auprès de l'Etat.

Il est prévu **150 K€ d'investissements dans le cadre de la prévention des inondations**. 45K€ concernent l'étude de danger sur les ouvrages de protection contre les inondations à Nogent le Rotrou qui doit être complétée par des relevés bathymétriques et topographiques pour 30K€. Ces travaux sont pris en charge par une reprise sur provisions, provisions réalisées par le syndicat départemental de gestion de la flônerie et transférées à la CDC du Perche lors du transfert de sa compétence et de sa dissolution.

	CA 2020	CA2021	BP2022	Variation 2022/2021
<b>épargne brute (CAF)</b>	<b>515 201</b>	<b>1 175 709</b>	<b>352 184</b>	<b>-823 525</b>
Amortissement du capital de la dette existante	264 044	312 418	305 000	-7 418
<b>épargne nette (CAF Nette)</b>	<b>251 157</b>	<b>863 291</b>	<b>47 184</b>	<b>-816 107</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors D16)</b>	<b>1 741 260</b>	<b>858 185</b>	<b>2 069 815</b>	<b>1 211 630</b>
Dépenses d'équipement (D20,204,21,23)	1 741 260	858 185	2 069 815	1 211 630
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>508 774</b>	<b>648 717</b>	<b>643 004</b>	<b>-5 713</b>
FCTVA	190 543	194 597	241 548	46 951
Subventions d'investissement reçues (R13)	315 059	451 369	401 456	-49 913
Produit des cessions des immobilisations (775)			0	0
Autres recettes d'investissement	3 172	2 751		-2 751
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>1 232 486</b>	<b>209 468</b>	<b>1 426 811</b>	<b>1 217 343</b>
Emprunt	510 000	0	0	0
Amortissement du capital	263 545	309 991	305 000	-4 991
Depot et caution	499	2 426		-2 426
total 16	264 044	312 417		-312 417
<b>Solde net de dette</b>	<b>246 455</b>	<b>-309 991</b>	<b>-305 000</b>	<b>4 991</b>
Variation du fonds de roulement	-471 329	653 823	-1 379 627	-2 033 450
Solde de clôture reporté	1 197 133	725 804	1 379 627	653 823
<b>Résultat de clôture au 31/12*</b>	<b>725 804</b>	<b>1 379 627</b>	<b>0</b>	<b>-1 379 627</b>
Encours de dette au 31/12	3 417 900	3 107 908	2 802 908	-305 000
<b>DETTE / ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>6,63</b>	<b>2,64</b>	<b>7,96</b>	

La Communauté de communes du Perche propose de construire son budget 2022 avec prudence, compte tenu des incertitudes économiques et financières nationales et internationales. Elle n'entend pas augmenter les impôts en 2022 et mise sur des investissements moteurs de croissance et déterminant pour la qualité de vie sur le territoire.

Après avoir commenté le rapport sur les orientations budgétaires 2021 ci-dessus, un débat s'en est suivi. Les élus ont pris acte par un vote, favorable à l'unanimité de la tenue du débat et de l'existence du rapport

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 28 MARS 2022

Publication/Notification/Affichage le : 28 MARS 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

